

LES OFFRES DU CLUB 2021

UNE SEULE FORMULE, C'EST SIMPLE !

Tarif abonnement :

195€/an. Soit 16,25€/mois seulement.

Nombre de journées ILLIMITÉ

LIMITE A 70 MEMBRES



LES BONUS

	PUBLIC	MEMBRE
Journée Circuit WE	150	95*
ACCES PISTE semaine**	180	95*
Pilote supplémentaire	20	0
Stage de pilotage, baptême de piste, coaching		-10%
Journées Clubs et Assos partenaires	Selon tarif en vigueur	95
Restauration (selon ouverture du Restaurant)	25	20*

*Tarif accordé au titulaire de la carte uniquement - ** Selon disponibilité

ABONNEMENT « LE CLUB » 2021

(A remplir LISIBLEMENT. Merci)

VOS COORDONNEES

NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TEL. FIXE		PORTABLE	
EMAIL			

INSCRIPTION VEHICULE (Véhicule de piste principal. La carte est valable pour tous vos véhicules)

NOM & PRENOM DU PROPRIETAIRE				
MARQUE		IMMAT		
MODELE		VOITURE PREPAREE CIRCUIT	OUI	NON x
ASSUREUR (si RC Piste annuelle)		N° DE CONTRAT		
Je désire une assurance corporelle		OUI ☐	NON ☐	
N° de téléphone à avertir en cas d'urgence				

VOTRE ABONNEMENT COMPREND :

VALIDITE AU 31/12/2021	ACCES PISTE A 95€ au lieu de 150 + LES AVANTAGES DE LA CARTE + ACCES SEMAINE AU CIRCUIT*	TARIF 195	COCHEZ
JE REGLE	En 1 fois (195€)	En 2 fois (100+95€)	

*selon disponibilités

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A NOUS RETOURNER LORS DE VOTRE INSCRIPTION

- Formulaire de réservation (page 1) - Règlement Intérieur du circuit signé

- Règlement par chèque à l'ordre de LA VALENSOLE

- Attestation annuelle d'assurance RC CIRCUIT (pas la carte verte) (Sauf attestation journalière à fournir le jour même) - Reconnaissance de responsabilité 2021 – Photo d'identité (pour les nouveaux membres)

A RENVOYER A : Circuit du Grand Sambuc – CARTE PISTE – CD 11 – 13126 VAUVENARGUES**J'atteste avoir pris connaissance des CGV et du Règlement intérieur de La Valensole - Circuit du Grand Sambuc**

FAIT A : DATE : NOM DU SIGNATAIRE		SIGNATURE

RECONNAISSANCE DE RESPONSABILITE 2021

Valable jusqu'au 31/12/2021

NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TEL. FIXE			PORTABLE
EMAIL			
N° DE PERMIS			
OBTENU LE		A	
Personne à prévenir en cas d'urgence	NOM		
	TELEPHONE		

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du circuit dans le cadre de ma participation sur le circuit du Grand Sambuc, ayant pour but de rassembler des propriétaires d'automobiles, sportives, en dehors de toute notion de compétition. Cette journée ne rentre pas dans la catégorie « des épreuves, courses ou compétitions sportives soumises à l'autorisation des Pouvoirs Publics ».

Je m'engage à respecter l'ensemble de ce Règlement à chacune de mes participations.

- Je reconnais toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation, pouvant survenir aux tierces personnes, à moi même, à mon véhicule et autres véhicules présents, à la piste et ses abords (glissières de sécurité, murs, pneus....) ainsi qu'aux stands.

- Je déclare également - être en bonne santé, n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,

- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales.

- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit.

- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé

- Je renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers le circuit, ses organisateurs, et m'engage à réparer les dégâts occasionnés sur le circuit ou à un tiers.

- Je déclare être en possession d'un permis de conduire valide (catégorie B) et prendre l'entière responsabilité de l'utilisation du véhicule avec lequel je roule.

- Je certifie que l'assurance du véhicule que j'utilise est valide et couvre les risques de dommages et de responsabilité civile. (Attestation annuelle ou journalière à fournir impérativement)

- Je prends l'entière responsabilité de toute utilisation du véhicule que j'aurais engagé, qu'il soit conduit par moi-même ou bien une tierce personne. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la conformité du véhicule que j'utilise avec la réglementation européenne des normes de circulation.

- Je m'engage à prendre à bord de mon véhicule uniquement les passagers ayant signé une décharge. Dans le cas contraire je m'engage à prendre l'entière responsabilité et renonce à poursuivre le circuit du Grand Sambuc – La Valensole en cas d'accident ou d'incident.

J'atteste avoir pris connaissance des CGV et du Règlement intérieur de La Valensole - Circuit du Grand Sambuc		
FAIT A :		LA CARTE CLUB
DATE :		- Elle est valable jusqu'au 31/12 décembre 2021 - Elle est réservée aux particuliers* nominative et non cessible - Elle n'est pas accessible aux écuries de course, école de pilotage, pilotes engagés dans un Championnat - Aucune démarche commerciale ne peut être effectuée (Coaching, essais course, baptêmes, stages, etc.) - Son titulaire s'engage à respecter les conditions d'utilisation et le Règlement intérieur du Grand Sambuc - Toute utilisation frauduleuse entraîne l'annulation immédiate de la Carte sans aucune contrepartie.
NOM et SIGNATURE		

*Hors Drift

SPARK MOTORSPORT - CIRCUIT AUTOMOBILE DU GRAND SAMBUC – CD 11 – 13126 VAUVENARGUES

Circuit : www.circuitdugrandsambuc.com – Mail : circuit@grandsambuc.com – Tél : 04 42 66 01 66

Ecole de pilotage : www.spark-motorsport.com – Mail : contact@spark-motorsport.com

REGLEMENT DU DOMAINE DU GRAND SAMBUC
Valable pour toute l'année 2021

Le Circuit de Grand Sambuc est destiné à la pratique de tous loisirs et sports automobiles. Les compétitions, déclarées ou non donnant lieu à des classements officiels et/ou à une remise de prix sont interdites. L'enceinte du circuit est ouverte au public de 8h30 à 17h30 (hiver) ou 18h00 (été) (1h de pause entre 12 et 14h). Ces horaires pourront être adaptés, mais soumis à autorisation.

Tout utilisateur s'engage à respecter scrupuleusement ce Règlement, toute l'enceinte du Domaine du Grand Sambuc ainsi que chacune de ses parties et de ses équipements.

En cas de non-respect, la Direction de piste se réserve le droit d'interrompre immédiatement toute activité et d'exclure de la Piste et de l'enceinte du Domaine tout contrevenant sans donner lieu à dédommagement et/ou remboursement.

Toute modification de ce Règlement fera l'objet d'une demande auprès de la Direction, seule habilitée à accepter une dérogation aux dites Règles.

La Direction se réserve le droit d'utiliser à son gré tous les clichés ou films pris dans son enceinte, même si ces clichés et films permettent d'identifier les personnes et véhicules.

Il est demandé à toute personne évoluant dans l'enceinte du circuit de faire preuve d'un profond respect de l'environnement et de la propreté. A ce titre, des poubelles et containers sont mis à disposition, et doivent être utilisées dans ce sens.

Il est formellement interdit de rejeter sauvagement tout type de déchets et particulièrement les produits toxiques et polluants tels que huile, hydrocarbure, liquide de frein tous types de pièces mécaniques.

Il est autorisé d'effectuer dans l'enceinte du circuit uniquement quelques activités mécaniques sommaires d'entretien telles que changements de roue, changements de plaquettes de frein, contrôles et ajustements de la pression des pneus par exemple... Toute intervention mécanique lourde telle que, vidange, changement de boîte de vitesse, remplacement d'un train ou demi-train, est strictement interdite dans l'enceinte, sauf accord.

La circulation sur les voies d'accès du domaine est limitée à 30 km /h.

Sauf accord exceptionnel, seuls sont autorisés à circuler dans l'enceinte du domaine les véhicules qui accèdent à la piste. Les autres véhicules sont tenus de stationner au parking extérieur et leurs occupants doivent emprunter les navettes à disposition pour se rendre au circuit.

La sécurité des utilisateurs étant une priorité, l'usage de la piste est soumis au Règlement ci-après.

- La vitesse dans l'enceinte du circuit est limitée à 20 km/h (à partir du portail d'accès à la piste)
- Sur le circuit, le port du casque et de la ceinture de sécurité ou harnais est obligatoire
- Dix huit véhicules Tourisme et Grand Tourisme maximum sont autorisés à circuler simultanément en piste.
- Douze Monoplaces et Prototypes sont autorisés à circuler simultanément en piste.
- Chaque participant circulant sur la piste doit être conscient des risques de dommages qu'il encoure, qu'il fait encourir aux autres participants et doit être couvert par une assurance « responsabilité civile circuit pilote et véhicule ».
- Tout véhicule accédant au circuit devra être muni d'un crochet de remorquage ou d'un dispositif de traction.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter les drapeaux suivants :
- Vert : Accès Piste autorisé. Priorité aux véhicules en Piste.
- Rouge : Accès Piste interdit. Tout véhicule en piste doit regagner les Stands à vitesse réduite.
- Jaune : Danger. Ralentir, ne pas dépasser, changement de trajectoire possible.
- Damier : Fin de session. Retour aux Paddock.
- L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule qui ne répondra pas aux bonnes conditions de sécurité (éléments mal fixés, organes de sécurité défectueux, perte de liquides divers...).
- Tout véhicule circulant sur la piste à allure réduite (panne, retour aux stands...) doit se signaler : clignotant ou feux de détresse, bras levé (Monoplaces, Prototypes)...
- En cas de tête à queue ou sortie de Piste, chaque pilote devra, en regagnant le Piste, s'assurer qu'il n'occasionne aucune gêne. Les véhicules en Piste sont prioritaires. Toute anomalie telles que flaque d'huile, graviers, terre, objets... doit être immédiatement signalée à la direction de piste.
- En cas de dégradation du circuit (enrobé, rails, barrières de pneus, stands...), le pilote ou l'organisation responsable devra rembourser les réparations

PARAPHEZ ICI SVP

- En cas de Panne ou d'arrêt en Piste pour quelque motif que ce soit, le pilote et ses passagers sont tenus de rester à bord du véhicule ou de stationner derrière les glissières de sécurité les plus proches. La circulation à pied est strictement interdite.
- Marche arrière et circulation en sens inverse sont rigoureusement interdites.
- L'accès au Paddock central d'accès à la piste est interdit au public. Seuls les pilotes, les équipes techniques, organisateurs et secouristes sont autorisés.
- Dans le cadre de sessions minutées, toute interruption due à un véhicule en piste (sortie de piste, panne) ne donnera lieu à aucune prolongation.
- En cas de dégradation des biens appartenant au Domaine du Grand Sambuc, la Direction pourra exiger une réparation financière à la charge du bailleur. En cas de dommage non signalé, celui-ci fera l'objet, par défaut, d'une réparation due. Un chèque de caution (900€ maximum) pourra être éventuellement demandé en dépôt et non encaissé par la VALENSOLE dans l'attente du remboursement des assurances.
- La Direction décline toute responsabilité sur les biens appartenant aux utilisateurs (vols, dégradation etc...)
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs. L'accès au paddock est interdit au moins de 10 ans.
- Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis. Les barbecues sont interdits sur le Domaine. Les Pique-niques sont admis dans l'enceinte des paddocks uniquement.
- La direction du circuit peut, à tout moment, refuser l'accès à la piste ou exclure tout usager ne remplissant pas les conditions d'accès ou d'équipement décrites ci-dessus, ou n'ayant pas un véhicule conforme à la réglementation en vigueur pour ce type de pratique, ou en bon état de fonctionnement et/ou présentant des risques pour la sécurité des pilotes.
- Par ailleurs, la Direction se réserve le droit d'interdire l'accès à la piste à toute personne marquant des signes évidents d'ébriété ou manifestant un comportement pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle autrui.

TARIF DES DOMMAGES EN PISTE

DESIGNATION	Tarif HT	DESIGNATION	Tarif HT
Pile de pneus (tarification à la pile)	230,00	Absorbants – par sac entamé de 20 kg	30,00
Toile caoutchouc (5m linéaire, 143 €HT / m)	715,00	Poteau de rails de sécurité (à l'unité)	170,00
Rails de sécurité (unité : 4m)	750,00	Extincteur (à l'unité)	120,00
AUTRES DEGATS	Au coût du remplacement à l'identique		

FAIT A :	
DATE :	
NOM DU SIGNATAIRE	
J'atteste avoir pris connaissance des CGV et du Règlement intérieur de La Valensole - Circuit du Grand Sambuc	
SIGNATURE	REGLEMENT DE LA CARTE CLUB
	• Elle est valable jusqu'au 31/12 décembre 2021 • Elle est nominative et non cessible • Elle est réservée aux particuliers* • Elle n'est pas accessible aux écuries de course, école de pilotage. • Aucune démarche commerciale ne peut être effectuée (Coaching, essais course, baptêmes, stages, etc.) • Son titulaire s'engage à respecter les conditions d'utilisation et le Règlement intérieur du Grand Sambuc • Toute utilisation frauduleuse entraîne l'annulation immédiate sans aucune contrepartie.
	*Hors Drift